



## OFFICE DE LA POPULATION DES 3 COMMUNES

# ATTESTATION DU LOGEUR

*Conformément à la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, art. 24, et aux art. 7 et 8 de la loi cantonale*

**Je soussigné** (locataire principal - titulaire du contrat de bail - propriétaire du logement -> logeur)

Nom-s : ..... Prénom-s : .....

Date de naissance : ..... N° de téléphone : .....

Adresse complète : .....

Etage : ..... Nombre de pièces : .....

### Confirme que

Nom-s : ..... Prénom-s : .....

Date de naissance : ..... N° de téléphone : .....

logé à l'adresse susmentionnée depuis le : .....

pour une durée :  indéterminée /  jusqu'au : .....

### Important

Ce document doit refléter le domicile physique (réel) de la personne logée à l'adresse susmentionnée.  
Cette attestation ne peut en aucun cas être utilisée pour créer un domicile fictif - une adresse postale.

**Joindre une copie du contrat de bail du logeur à la présente (si existant).**

Nous confirmons que le courrier envoyé à cette adresse ne sera pas retourné aux expéditeurs (avertir la poste et apposer le nom de la personne logée sur la boîte aux lettres). Nous nous engageons à annoncer au Contrôle des habitants toute modification d'adresse dans les plus brefs délais.

Par la présente nous sommes informés :

- qu'en cas d'aide sociale ou de prestations complémentaires cette prise de domicile doit être annoncée immédiatement au service concerné (Service social ou Caisse de compensation) car cela influence le calcul des prestations ;
- que la prise de domicile doit être annoncée au bailleur (propriétaire ou régie), conformément à l'art. 262 du Code des obligations.

**Logeur** ..... Lieu et date : ..... Signature : .....

**Personne logée** ..... Lieu et date : ..... Signature : .....